

DEPARTEMENT DU GARD
Délibération D2024_02

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 030-253002786-20240221-D2024_02-DE



SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Mairie
Place de la Mairie
30620 AUBORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Nombres de membres		
Afférents au conseil syndical	En exercice	Ayant pris part au vote
8	8	6

Séance du : L'an deux mille vingt-quatre, le 21 février 2024

L'assemblée délibérante du SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, Sous la présidence de Monsieur Sébastien TRICOU, Etaient présents : Messieurs LEBOIS Didier, TRICOU Sébastien, Christian CARTEYRADE Théos GRANCHI, Jean-Luc CHAILAN
Excusé : Jean Claude MAZAUDIER, Jean-François DURAND COUTELLE
Procuration : Monsieur Jean-François DURAND COUTELLE donne procuration à Monsieur Théos GRANCHI

Date de convocation
et affichage : 13/02/2024

Un scrutin a eu lieu, Théos GRANCHI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération n°D2024_02 : Approbation du compte administratif du syndicat pour l'exercice 2023

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de M. Théos Granchi délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par **Monsieur BRUNDU André qui se retire au moment du vote**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) – Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	37 545.57 €	0,00 €	208 538.09 €	0,00 €	246 083.66€
Opérations de l'exercice	23 061.72 €	20 272.25 €	45 944.90 €	37 586.30 €	69 006.62 €	57 858.55 €
TOTAUX	23 061.72 €	57 817.82 €	45 944.90 €	246 124.39 €	69 006.62 €	303 942.21 €
Résultats de clôture	0,00 €	34 756.10 €	0,00 €	200 179.49 €	0,00 €	234 935.59 €
Restes à réaliser	39 000 €	5 081 €	0,00 €	0,00 €	39 000 €	5 081 €
TOTAUX CUMULES	62 061.72 €	62 898.82 €	45 944.90 €	246 124.39 €	108 006.62€	309 023.21 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	837.10 €	0,00 €	200 179.49 €	0,00 €	201 016.59 €

2°) – Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) – Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

LE CONSEIL SYNDICAL, entendu l'exposé, décide d'approuver le compte administratif 2023.

Vote : Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 030-253002786-20240221-D2024_02-DE



Pour extrait conforme

Fait et délibéré, à Aubord, le 21/02/2024

Le Président,

André BRUNDU,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 22/02/2024
Et publication ou notification du 22/02/2024

A handwritten signature in black ink is written over a blue stamp. The stamp consists of two lines of text: 'S.M.E.T.E.U.' on the top line and 'AUBORD-CAHINES MÉTROPOLE' on the bottom line.